

2g-audition LILLE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 12 rue des Châtaigniers
59700 MARCQ EN BAROEUL
RCS LILLE METROPOLE 840.856.934

Ci-après la « *Société* »

**PROCES VERBAL
DE LA CONSULTATION PAR CORRESPONDANCE DES ASSOCIES
EN DATE DU 5 FEVRIER 2026**

Par courrier en date du 30 janvier 2026, Mr Sébastien GENY, gérant de la Société a consulté les associés de la société dans le cadre d'une consultation écrite portant sur l'ordre du jour suivant :

- Agrément d'un projet de cession – modification corrélative des statuts
- Transfert de siège et modification de l'article 4 des statuts
- Pouvoirs pour les formalités

Etaient joints à la convocation et au bulletin de vote :

- Le texte des résolutions proposées au vote des associés ;

Les bulletins de vote ont été reçus par la Société avant la date d'échéance de la consultation, dont il ressort que les associés suivants ont participé à la consultation écrite :

- La société BEKEZY INVESTISSEMENT, propriétaire de 2 parts, disposant de 2 voix
- La société 2G-AUDITION DEVELOPPEMENT, propriétaire de 948 parts, disposant de 948 voix
- La société ENTENDRE, propriétaire de 50 parts, disposant de 50 voix

Soit au total 1.000 voix sur les 1.000 parts composant le capital social, soit 100%

Le quorum requis pour les décisions soumises au vote des associés a donc été atteint.

Après avoir examiné les bulletins de vote et avoir délibéré, le Président constate les résultats de la consultation écrite.



PREMIERE RESOLUTION– AGREMENT D’UN PROJET DE CESSION

Les associés, connaissance prise du projet cession par la société ENTENDRE de sa participation au sein de la Société au profit de la société BEKEZY INVESTISSEMENT, soit 50 parts de catégorie A numérotée 951 à 1.000, au prix global de 11.920 €, pour le 2 mars 2026 au plus tard, décident d’agréer le projet de cession

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l’unanimité

Droits de vote : 1.000

VOIX POUR : 1.000

VOIX CONTRE :

ABSTENTION :

DEUXIEME RESOLUTION– MODIFICATION DE L’ARTICLE ELAGREMENT D’UN

PROJET DE CESSION

Les associés, décident sous la condition de la réalisation de la cession projetée dans la première résolution, de modifier à compter de ladite date de réalisation de la cession, l’article 8 des statuts qui sera rédigé comme suit :

« ARTICLE 8 - Capital social

Le capital social est fixé à la somme de MILLE (1000) euros.

Il est divisé en MILLE (1.000) parts, numérotées de 1 à 1.000, d’UN (1) euro chacune de valeur nominale, réparties en deux catégories A et B, savoir :

- *des parts de catégorie A, attribuées à Mr Sébastien GENY, aux associés fondateurs et à tout associé autre que celui relevant de la catégorie B*
- *des parts de catégorie B attribuées à tout futur associé qui serait également salarié ou mandataire social de la société, ou de l’une de ses filiales, ou de sa société mère, étant entendu que Mr Sébastien GENY devait accéder à un statut de salarié, ou de mandataires, de la société, ou de l’une de ses filiales, ou de sa société mère, ces derniers demeureront attributaire de parts de catégorie A*

Les dispositions particulières applicables aux différentes catégories de parts sont définies aux articles 14,15, 16, et 18

Les MILLE (1.000) parts sont entièrement souscrites et libérées dans les conditions exposées ci-dessus et attribuées aux associés en proportion de leurs apports, savoir :

- *La société 2G - AUDITION DEVELOPPEMENT à concurrence de NEUF CENT QUARANTE HUIT (948) parts de catégorie A, Numérotées de 1 à 948, ci* 948 parts
- *La société BEKEZY INVESTISSEMENT, à concurrence*



De DEUX (2) parts de catégorie A numérotées de 949 à 1.000 ci 52 parts
- La société ENTENDRE SAS, à concurrence de

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 1.000 parts

La suite de l'article demeure inchangée «

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité

Droits de vote : 1.000
VOIX POUR : 1.000
VOIX CONTRE :
ABSTENTION :

TROISIEME RESOLUTION – TRANSFERT DE SIEGE

Les associés décident de transférer le siège de la société à compter du 16 février 2026, au 18 rue du Général Leclerc – PERENCHIES (59840) et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts, désormais rédigé comme suit :

ARTICLE 4 - Siège social

Le siège social est fixé au 18 rue du Général Leclerc – 59840 PERENCHIES

Le transfert du siège social est décidé par décision extraordinaire des associés.

Droits de vote : 1.000
VOIX POUR : 1.000
VOIX CONTRE :
ABSTENTION :

QUATRIEME RESOLUTION –DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE D'ACCOMPLIR

LES FORMALITES LEGALES

Les associés délèguent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

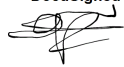
Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité

Droits de vote : 1.000
VOIX POUR : 1.000
VOIX CONTRE :
ABSTENTION :



Les copies des courriels de consultation et les bulletins de vote reçus sont annexés au présent procès-verbal établi et signé par le Président

Le Président
Sébastien GENY

DocuSigned by:

9AEDBDB9CED405...

Certificat de réalisation

Identifiant d'enveloppe: B9E098C0-CF43-4291-8E01-F9442AF71AB8	État: Complétée
Objet: Complétez avec Docusign : PV TRANSFERT DE SIEGE ET BULLETN DE VOTE.pdf	
Enveloppe source:	
Nombre de pages du document: 19	Signatures: 2
Nombre de pages du certificat: 2	Paraphe: 17
Signature dirigée: Activé	Émetteur de l'enveloppe:
Horodatage de l'enveloppe: Activé	Liliane Gorczyca
Fuseau horaire: (UTC-08:00) Heure normale du Pacifique (États-Unis et Canada)	36 RUE DE L'HOPITAL MILITAIRE nil LILLE, Nord 59000 liliane.gorczyca.avocat@orange.fr Adresse IP: 2a01:cb0c:1627:

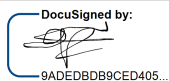
Suivi du dossier

État: Original 05/02/2026 03:13:56	Titulaire: Liliane Gorczyca liliane.gorczyca.avocat@orange.fr	Emplacement: DocuSign
---------------------------------------	--	-----------------------

Événements de signataire

Sébastien Geny
sebastien.geny@auditiongeny.com
Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)

Signature



Sélection d'une signature : Écrit sur un appareil
En utilisant l'adresse IP:
2a01:cb0c:72a:4900:edee:20ad:96d9:b322

Horodatage

Envoyée: 05/02/2026 03:17:14
Consultée: 05/02/2026 04:00:58
Signée: 05/02/2026 04:01:24

Divulgate relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Non offerte par Docusign

Événements de signataire en personne Signature

Horodatage

Événements de livraison à l'éditeur

État

Horodatage

Événements de livraison à l'agent

État

Horodatage

Événements de livraison intermédiaire

État

Horodatage

Événements de livraison certifiée

État

Horodatage

Événements de copie carbone

État

Horodatage

Liliane Gorczyca

Copié

Envoyée: 05/02/2026 03:17:15

liliane.gorczyca.avocat@orange.fr

Renvoyé: 05/02/2026 04:01:27

Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)

Consultée: 05/02/2026 03:20:55

Divulgate relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Non offerte par Docusign

Événements de témoins

Signature

Horodatage

Événements notariaux

Signature

Horodatage

Récapitulatif des événements de l'enveloppe

État

Horodatages

Enveloppe envoyée

Haché/crypté

05/02/2026 03:17:15

Récapitulatif des événements de l'enveloppe	État	Horodatages
Livraison certifiée	Sécurité vérifiée	05/02/2026 04:00:58
Signature complétée	Sécurité vérifiée	05/02/2026 04:01:24
Complétée	Sécurité vérifiée	05/02/2026 04:01:24

Événements de paiement	État	Horodatages
------------------------	------	-------------